

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

**Présents** : Mesdames COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, DE BRUYNE Vincent, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

**Absents excusés** : Madame BOUCHET Françoise et Monsieur TASSIN Michel

**Secrétaire de séance** : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 11/03/2024

**Nombre de membres en exercice** : 10

**Nombre de membres présents** : 8

**Objet : LOTISSEMENT COMMUNAL : CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VIABILISATION**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de viabilisation du lotissement communal et indique que suite aux modifications du tracé, et la validation de celui-ci, pour le passage des différents réseaux (eau, assainissement...), la commune peut lancer les travaux de viabilisation.

Monsieur le Maire a consulté 3 entreprises qui ont répondu.

Entreprise MUS TP – 04150 Revest-du-Bion

SARL Alpes Terrassement – 04200 Aubignosc

GUIRAMAND – 05190 Remollon

Il présente les devis et invite le conseil municipal à délibérer.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Choisit l'entreprise MUS TP – 04150 Revest-du-Bion pour la réalisation des travaux de viabilisation du lotissement communal et valide le devis pour un montant de 98 910.88 €HT.**
- **Autorise monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 22 mars 2024,

Le Maire,

**Alain COSTE**

  


Le secrétaire  
Benjamin CHESNEAU

